



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

Programme Interreg NEXT MED

Texte de l'appel à projets pour la transition verte



REGIONE AUTONOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA

#everythingMEDpossible



Introduction

Interreg NEXT MED est un programme financé par l'Union européenne (UE) qui soutient la coopération transnationale à travers le financement de projets communs visant à rendre la Méditerranée plus résiliente face aux défis communs auxquels elle est confrontée.

NEXT MED fait partie d'Interreg¹, un instrument clé de l'Union européenne qui promeut la coopération territoriale européenne au-delà des frontières au moyen de programmes, de projets et de réseaux conjoints rassemblant les acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États membres de l'UE ; les acteurs de l'UE et les pays non-membres adjacents ; et les pays de l'UE, les pays partenaires, et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Doté d'un budget de 263 millions d'euros, Interreg NEXT MED vise à contribuer à un développement intelligent, durable et équitable pour tous dans le bassin méditerranéen en soutenant une coopération équilibrée, durable et ambitieuse ainsi qu'une gouvernance à plusieurs niveaux. La mission du programme est de financer des projets de coopération qui répondent aux défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance communs au niveau méditerranéen tels que l'adoption des technologies avancées, la compétitivité des PME et la création d'emplois, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie circulaire et efficace en ressources, l'éducation et la formation ou encore, les soins de santé.

La zone de coopération, qui compte plus de 200 millions d'habitants, couvre plus de 100 territoires éligibles de 15 pays : –Algérie, Chypre, Espagne, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Jordanie, Malte, Palestine, Portugal, Tunisie et Turquie.

Documents de référence

Pour la préparation et la mise en œuvre des projets, les Demandeurs sont invités à consulter les documents suivants :

- Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;
- Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions spécifiques à l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et des instruments de financement extérieur ;
- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes ;

¹ Disponible sur https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/cooperation/european-territorial_en



- Document de Programme Interreg VI-B NEXT Bassin maritime Méditerranée (NEXT MED) approuvé par la décision d'exécution C(2022) 9543 de la Commission du 12 décembre 2022 ;
- Les lignes directrices à l'intention des Demandeurs, destinées à soutenir les candidats dans la conception et le développement de projets.

Tous ces documents peuvent être consultés sur le site Internet du Programme (<https://www.interregnextmed.eu>).

Priorités et budget de l'appel à propositions

L'appel à projets pour la transition verte aborde les 4 priorités du programme et les 9 objectifs spécifiques correspondants. Chaque proposition devra **cibler un seul objectif spécifique au sein de la priorité concernée**. L'évaluation du formulaire de candidature sera effectuée en relation avec la priorité et l'objectif spécifique au titre desquels il a été soumis.

La contribution totale de l'UE disponible pour cet appel s'élève à **83.711.958,00 €**, répartie, à titre indicatif, entre les 4 priorités et les 9 objectifs spécifiques comme suit :

Priorité	Objectif spécifique	Cofinancement de l'UE	Cofinancement du projet	Total
1. Une Méditerranée plus compétitive et plus intelligente	TOTAL	24.230.069,00 €	2.961.453,00 €	27.191.522,00 €
	1.1 Capacités de recherche et d'innovation et adoption des technologies avancées	9.692.028,00 €	1.184.581,00 €	10.876.609,00 €
	1.2 Croissance et compétitivité durables des PME et création d'emplois	14.538.041,00 €	1.776.872,00 €	16.314.913,00 €
2. Une Méditerranée plus verte, sobre en carbone et résiliente	TOTAL	35.251.821,00 €	4.308.557,00 €	39.560.378,00 €
	2.1 Efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre	8.812.955,00 €	1.077.139,00 €	9.890.095,00 €
	2.2 Adaptation au changement climatique et prévention des risques de catastrophe, résilience prenant en compte les approches écosystémiques	8.812.955,00 €	1.077.139,00 €	9.890.095,00 €



	2.3 Accès à l'eau et gestion durable de l'eau	8.812.955,00 €	1.077.139,00 €	9.890.095,00 €
	2.4 Transition vers une économie circulaire et efficace en ressources	8.812.955,00 €	1.077.139,00 €	9.890.095,00 €
3. Une Méditerranée plus sociale et inclusive	TOTAL	17.768.717,00 €	2.171.732,00 €	19.940.450,00 €
	3.1 Égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience pour l'enseignement et la formation à distance et en ligne	12.115.035,00 €	1.480.727,00 €	13.595.762,00 €
	3.2 Égalité d'accès aux soins de santé et promotion de la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promotion de la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires	5.653.683,00 €	691.006,00 €	6.344.689,00 €
	TOTAL	6.461.352,00 €	789.721,00 €	7.251.073,00 €
4. Une meilleure gouvernance de la coopération pour la Méditerranée (Objectif spécifique Interreg)	4.1 Autres actions de gouvernance : Promouvoir des modèles et des processus de gouvernance locale à travers des partenariats intersectoriels, multiniveaux et transfrontaliers, en encourageant la coopération et le dialogue entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue	6.461.352,00 €	789.721,00 €	7.251.073,00 €



	d'aborder les questions d'intérêt commun au niveau local à travers des échanges transnationaux, approches ascendantes et participatives			
--	---	--	--	--

Type de projets

Pour cet appel à propositions, le Programme a défini deux catégories différentes de projets. Les deux typologies s'appliquent aux quatre priorités du programme (Méditerranée intelligente, verte, sociale, et meilleure gouvernance) et présentent un ensemble de caractéristiques spécifiques décrites ci-dessous :

- **Projets de transformation verte** : ces projets représentent l'essentiel de l'appel à propositions et doivent être conçus comme ayant une dimension **de démonstration** et **pilote** significative, se concentrant sur le développement et le test conjoints de solutions innovantes et à l'avant-garde pour accélérer la transition verte et atténuer les conséquences du changement climatique en démontrant le potentiel et l'impact des solutions bas-carbone et respectueuses du climat. **La mise à l'échelle** de solutions déjà développées utilisant des résultats existants dont l'efficacité a été prouvée dans le cadre d'initiatives précédentes et de projets mis en œuvre devrait être envisagée par les demandeurs potentiels.
- **Projets éco-jeunesse** : le volet jeunesse a pour but de soutenir les jeunes qui agissent en faveur de la transition verte et d'encourager leur participation à la conception et à la mise en œuvre de projets. Les projets éco-jeunesse se voient attribuer un maximum de 20 % du budget de l'appel (16 millions d'euros) et peuvent porter sur toutes les priorités de l'appel. Afin d'être considérées comme un projet au titre du volet éco-jeunesse, les propositions de projets doivent répondre à au moins un des critères d'éligibilité suivants :
 - partenariat comprenant au moins 2 organisations dont la majorité du personnel impliqué dans la gestion est âgé de 18-30 ans ;
 - et/ou
 - partenariat comprenant au moins 2 organisations dont la mission principale est d'œuvrer en faveur des jeunes (démontrant au moins deux ans d'expérience avant la date de lancement de l'appel dans la direction ou la participation à des projets s'adressant aux jeunes avec un budget géré similaire à celui de la part de la subvention demandée).

De plus, toutes les propositions doivent avoir pour **objectif de s'adresser principalement aux jeunes** selon la définition fournie ci-dessus (la cohérence de la proposition de projet avec cette portée sera évaluée lors de la phase d'évaluation).



Qui peut postuler ?

Les demandeurs et partenaires doivent être établis dans les des pays participant au programme tels que détaillés ci-dessous et ils doivent répondre aux critères d'éligibilité indiqués dans les lignes directrices à l'intention des Demandeurs.

PAYS	RÉGIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME
Algérie	Tlemcen ; Ain- Temouchent ; Oran ; Mostaganem ; Chlef ; Tipaza ; Boumerdès ; TiziOuzou ; Béjaïa ; Jijel ; Skikda ; Annaba ; El- Tarf ; Alger.
Chypre	Tout le pays
Espagne	Catalogne ; Communauté valencienne ; Îles Baléares ; Andalousie ; Région de Murcie ; Ville de Ceuta ; Ville de Melilla.
Egypte	Matrouh ; Al Iskandariyah (Alexandrie, alex.) ; Al Buhayrah (Al Beheira) ; Kafr - Ael -Cheikh ; Al Sharqiyah (Al Sharkia); Al Daqahliyah (Al Dakahlia) ; Damiette ; Al Ismailiyah (Al Ismailia); Port-Saïd; Gouvernorat du Caire.
France	Languedoc- Roussillon ; Midi-Pyrénées ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Corse.
Grèce	Αττική / Attique;ΒόρειοΑιγαίο /Voreio Aigaio ; ΝότιοΑιγαίο/Notio Aigaio ; Κρήτη / Kriti ; Αν ατολική Μα κεδονί α, Θράκη / AnatolikiMakedonia , Thraki ; Κεντρική Μα κεδονί α/Kentriki Makedonia ; Δυτική Μα κεδονί α/Dytiki Makedonia ; Ήπειρος / Ipeiros ; Θεσσαλία/Thessalie; Ιόνι α Νησιά / IoniaNisia ; ΔυτικήΕλλάδα α/DytikiElláda; ΣτερεάΕλλάδα α/Stereia Elláda;Πελοπόννησος/Péloponnèse.
Israël	Tout le pays
Italie	Ligurie ; Campanie ; Pouilles ; Basilicate ; Calabre ; Sicile ; Sardaigne; Toscane; Latium.
Jordan	Tout le pays
Liban	Tout le pays
Malte	Tout le pays
Palestine	Tout le pays
Portugal	Algarve.
Tunisie	Zaghuan ; Kairouan ; SidiBouz ; Manouba ; Siliana ; Le Kef ; Gafsa ; Kébili ; Tataouine ; Jendouba ; Béja ; Bizerte ; Ariana ; Tunis, Ben Arous, Gabès, Mahdia, Médenine, Monastir, Nabeul, Sfax, Sousse.



Turquie	Tekirdağ, Edirne, Kırklareli ; Balıkesir, Çanakkale ; İzmir ; Aydın, Denizli, Muğla ; Manisa, Afyonkarahisar, Kütahya, Uşak ; Antalya, Isparta, Burdur ; Adana, Mersin ; Hatay, Kahramanmaraş, Osmaniye.
----------------	--

Le **partenariat du projet** doit représenter un **minimum de trois (3) pays éligibles**, dont au moins un (1) pays méditerranéen de l'UE (PMUE) et un (1) pays partenaire méditerranéen (PPM).

La **même organisation ne peut postuler qu'une seule fois en tant que demandeur** (Chef de file) au titre de chaque objectif spécifique. Aucune limitation ne s'applique à la participation d'une même organisation au niveau partenaire. Dans le cas où une organisation participe à plus d'un (1) projet en tant que demandeur au titre du même objectif spécifique, tous les projets concernés soumis au titre de cet objectif spécifique seront rejetés.

Le partenariat ne peut **pas inclure plus de deux (2) organisations du même pays**.

Pour cet appel à projets pour la transition verte, une **exception** à la règle d'éligibilité géographique a été introduite pour permettre la participation de partenaires établis dans une région non éligible de l'un des 15 pays participant au Programme. Ces « **partenaires consultatifs** » doivent répondre à des exigences spécifique² et les activités sous la responsabilité d'un partenaire consultatif, dans le cas où il est impliqué dans un projet, doivent être mises en œuvre au profit des territoires éligibles au Programme.

Critères financiers

La contribution minimale et maximale de l'UE aux projets est indiquée ci-dessous et elle est liée aux différents types de projets.

Type de projet	Cofinancement minimum de l'UE	Cofinancement maximum de l'UE	Maximum des coûts totaux éligibles
Transformation verte	1 780 000 €	3 115 000 €	3 500 000 €
Éco-jeunesse	623 000 €	1 780 000 €	2 000 000 €

La contribution de l'UE ne peut pas dépasser 89 % du total des coûts éligibles du projet et le cofinancement du projet doit représenter au moins 11 % du total des coûts éligibles³.

Le cofinancement assuré par les ressources propres du demandeur et des partenaires, ou par des sources publiques ou privées (nationales/régionales/locales) autres que le budget de l'Union européenne et le Fonds européen de développement, couvrira les coûts budgétaires restants.

² Pour plus de détails, veuillez consulter le Lignes directrices à l'intention des Demandeurs.

³ Les bénéficiaires d'Italie, de Grèce et de Turquie ont le droit de recevoir une contribution nationale pour assurer le cofinancement du projet. Les conditions et modalités seront fixées par les Autorités nationales respectives et seront publiées sur le site web du Programme.

Lors de la préparation du budget, **au moins 50 %** du total des coûts éligibles du projet doit être consacré aux activités à mettre en œuvre sur les territoires des pays partenaires méditerranéens.

Une même organisation ne peut se voir allouer plus de 35 % du total des coûts éligibles du projet.

Durée du projet

La durée du projet ne doit pas être inférieure à 24 mois et ne doit pas excéder 36 mois.

Soumission de propositions de projets

Les demandes doivent être soumises à l'aide du formulaire de demande en ligne disponible à l'adresse <https://eform.interregnextmed.eu/>. Pour rédiger la proposition, les demandeurs sont également encouragés à utiliser le formulaire de courtoisie. Veuillez noter que la soumission d'une proposition n'est possible qu'en utilisant le formulaire électronique.

Tous les documents inclus dans le paquet de candidature peuvent être téléchargés à partir du site web du programme (www.interregnextmed.eu).

Les propositions doivent être soumises uniquement dans l'une des langues suivantes : anglais ou français.

La date limite de soumission des propositions de projets est le **15 mai 2025 à 13 heures (CET)**.

Responsabilité de la procédure

La responsabilité des procédures administratives de cet appel à propositions incombe à la Région Sardaigne, en la personne du Directeur de l'Unité Gestion Opérationnelle et Autorisations de l'Autorité de gestion.

Informations complémentaires

Les conditions de soumission des propositions de projets ainsi que les critères de sélection et d'attribution sont détaillés dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs qui font partie intégrante du dossier de candidature.

Les questions liées à l'appel à propositions peuvent être soumises soit en anglais, soit en français et au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite de soumission des propositions via la section « Foire aux questions (FAQ) » du site Internet du Programme.

En cas de différences entre les versions arabe, anglaise et française des documents de l'appel, la version anglaise prévaudra.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web du programme www.interregnextmed.eu



Interreg

NEXT MED



Cofinancé par
l'Union européenne

**Le Chef de l'Unité Gestion
opérationnelle et autorisation**

**Autorité de Gestion du
Programme Interreg NEXT MED**



REGIONE AUTÒNOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA

Texte de l'appel à projets pour la transition verte